

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1687

26 juillet 2011

SOMMAIRE

Antheo	80930	DWS Garant	80962
Asdecor S.à r.l.	80930	DWS Garant	80962
Assya Holding	80945	East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF	80962
Atelier Desforges S.à r.l.	80945	EGC	80963
Ben Zion S.à r.l.	80945	Elberton Properties S.A.	80963
Canalyse S.A.	80948	Electrocalor SA	80963
Cardoso Brites S.à r.l.	80948	Entreprise de Toitures Jean Goerens S.à r.l.	80963
Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l.	80946	Estation	80964
Cargill International Luxembourg 11 S.à r.l.	80946	Euro Industrial S.à r.l. SICAR	80973
Cargill International Luxembourg 4 S.à r.l.	80946	Everest Investors S.A.	80964
Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l.	80946	Exulence Capital Management S.A.	80964
Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l.	80947	Exulence Capital Management S.A.	80971
CD-Buttek Beim Palais S. à r.l.	80949	Exulence Capital Management S.A.	80964
Concorde Partners SICAV	80949	Faco Invest S.à r.l.	80976
Corporate II	80947	Figupar S.A.	80971
Corporate III	80947	Financière de Gestion du Luxembourg S.A.	80971
Corporate IV	80948	Fleurs Grenadine II S.à r.l.	80971
Corporate Special	80948	G.C. Bau S.à r.l.	80972
CPI CPEH 2 S.à r.l.	80949	Kai Yue Sàrl	80975
Creche Maria Montessori S.à r.l.	80949	Klein & Muller S.à r.l.	80976
Crownlux Capital Management S.A.	80950	Le 5ème élément	80976
Dapie Sàrl	80950	LEX Entreprises S.à r.l.	80972
Delimo S.à r.l.	80951	LEX Entreprises S.à r.l.	80973
De Spackelter S.à r.l.	80951	Lisé & Fils Promotions S.A.	80972
Dexia Auto Lease Luxembourg	80951	Lithonia Holding S.A.	80972
Dirk Brem S. à r. l.	80951	LJVH Sàrl	80975
DKV Luxembourg S.A.	80951	Lousseau Holding S.A.	80976
DMA Service Toiture S.à r.l.	80962	LyondellBasell Industries AF S.C.A.	80972
D.T.P. Philippi S.à r.l.	80950	Richmond Park Capital Luxembourg	80930
D.T.P. Philippi S.à r.l.	80950	South Mogul Holdings S.à r.l.	80964
		TDL Financing Luxembourg Sàrl	80952

Antheo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 6A, rue des Charbons.
R.C.S. Luxembourg B 50.249.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011079011/10.

(110087945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Asdecor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 41.634.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079012/13.

(110087624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Richmond Park Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.761.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

“Richmond Park Capital Holdings Limited”, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Companies Registry under number 97326 and having its registered office at La Motte Chambers, St Helier, Jersey JE1 1PB,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Jersey, on 30 March 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Richmond Park Capital Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 761 (hereinafter the “Company”) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 March 2011. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is therefore validly constituted to deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of three new classes of shares to be named “Class A Shares”, “Class B Shares”, and “Class C Shares”.
2. Conversion of the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into Class A Shares.
3. Acceptance of (i) Mr. Werner Grub, (ii) Mr. Andrew Pisker, (iii) Mr. Scott Mead, (iv) Mr. Bruno Cappuccini, (v) Mr. Massimo Bochicchio, (vi) Mr. Pascal Maeter, (vii) Mr. Peter Dailey, (viii) Mr. Nirav Hathi, (ix) Mr. Christopher Coltman and (x) Mr. Haider Omar Dean as new shareholders of the Company.
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,950.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fourteen thousand four hundred and fifty euro (EUR 14,450.-) through the issue of one thousand eight hundred and fifty (1,850) new Class B Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a price of two thousand euro (EUR 2,000.-) each, and one hundred (100) new Class C Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a price of one euro (EUR 1.-) each.

5. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company.

6. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to create three new categories of shares denominated "Class A Shares", "Class B Shares" and "Class C Shares".

Second resolution

The general meeting of shareholders decide to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, held by Richmond Capital Holdings Limited, aforementioned, into Class A Shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders accepts (i) Mr. Werner Grub, (ii) Mr. Andrew Pisker, (iii) Mr. Scott Mead, (iv) Mr. Bruno Cappuccini, (v) Mr. Massimo Bochicchio, (vi) Mr. Pascal Maeter, (vii) Mr. Peter Dailey, (viii) Mr. Nirav Hathi, (ix) Mr. Christopher Coltman and (x) Mr. Haider Omar Dean as new shareholders of the Company in accordance with article 189 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended as well as the Company's articles of association.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,950.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to fourteen thousand four hundred and fifty euro (EUR 14,450.-) through the issue of one thousand eight hundred and fifty (1,850) new Class B Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a price of two thousand euro (EUR 2,000.-) each, and one hundred (100) new Class C Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, for a price of one euro (EUR 1.-) each.

1. All the one thousand eight hundred and fifty (1,850) newly issued Class B Shares have been subscribed and fully paid up as follows:

- Mr. Werner Grub, residing at 19 Plimsoll Road, London N4 2EW, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, avocat à la cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to sixty (60) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-), to consist of sixty euro (EUR 60.-) for the share capital and one hundred and nineteen thousand nine hundred and forty euro (EUR 119,940.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Andrew Pisker, residing at 21 Fife Road, East Sheen, London SW14 7EJ, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to five hundred and thirty (530) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of one million sixty thousand euro (EUR 1,060,000.-), to consist of five hundred and thirty euro (EUR 530.-) for the share capital and one million and fifty-nine thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,059,470.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Scott Mead, residing at 7, Lansdowne Crescent, London W11 2NH, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to five hundred and thirty (530) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of one million sixty thousand euro (EUR 1,060,000.-), to consist of five hundred and thirty euro (EUR 530.-) for the share capital and one million and fifty-nine thousand four hundred and seventy euro (EUR 1,059,470.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Bruno Cappuccini, residing at Apartment 1, Park House West, 50 Park Place, Cheltenham GL50 2RA, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in Paris, on 30 March 2011, has subscribed to two hundred (200) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of four hundred thousand euro (EUR 400,000.-), to consist of two hundred euro (EUR 200.-) for the share capital and three hundred ninety-nine thousand eight hundred euro (EUR 399,800.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Massimo Bochicchio, residing at Flat 5, 59 Holland Park, London W11 3SJ, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to two hundred and forty (240) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of four hundred and eighty thousand euro (EUR 480,000.-), to consist of two hundred and forty euro (EUR 240.-) for the share capital and four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and sixty euro (EUR 479,760.-) for the share premium of the Company of the Company;

- Mr. Pascal Maeter, residing at 10 Limerston Street, London SW10 0HH, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in Paris, on 30 March 2011, has subscribed to one hundred and seven (107) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of two hundred and fourteen thousand euro (EUR 214,000.-) to consist of one hundred and seven euro (EUR 107.-) for the share capital and two hundred and thirteen thousand eight hundred and ninety-three euro (EUR 213,893.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Peter Dailey, residing at 1A Onslow Gardens, London SW7 3LX, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to one hundred and fifteen (115) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of two hundred and thirty thousand euro (EUR 230,000.-) to consist of one hundred and fifteen euro (EUR 115.-) for the share capital and two hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-five euro (EUR 229,885.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Nirav Hathi, residing at 14 Harrow Fields Gardens, Harrow, Middx, HA1 3SN, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to sixty (60) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of one hundred and twenty thousand euro (EUR 120,000.-), to consist of sixty euro (EUR 60.-) for the share capital and one hundred and nineteen thousand nine hundred and forty euro (EUR 119,940.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Christopher Coltman, residing at Flat 71, 71 Henrique Street, London E1 1LZ, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to four (4) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid up by a contribution in cash of eight thousand euro (EUR 8,000.-) to consist of four euro (EUR 4.-) for the share capital and seven thousand nine hundred and ninety-six euro (EUR 7,996.-) for the share premium of the Company;

- Mr. Haider Omar Dean, residing at 3rd Floor, 52c Belsize Lane, London NW3 5AR, United Kingdom, here represented by Mrs. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in London, on 30 March 2011, has subscribed to four (4) Class B Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid up by a contribution in cash of eight thousand euro (EUR 8,000.-) to consist of four euro (EUR 4.-) for the share capital and seven thousand nine hundred and ninety-six euro (EUR 7,996.-) for the share premium of the Company.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proof of the existence of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

2. All the one hundred (100) newly issued Class C Shares have been subscribed and fully paid up as follows:

- Mr. Bruno Cappuccini, aforementioned, has subscribed to twenty-four (24) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of twenty-four euro (EUR 24.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- Mr. Werner Grub, aforementioned, has subscribed to eight (8) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of eight euro (EUR 8.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- Mr. Pascal Maeter, aforementioned, has subscribed to thirtytwo (32) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of thirty-two euro (EUR 32.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- Mr. Peter Dailey, aforementioned, has subscribed to four (4) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of four euro (EUR 4.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- Mr. Nirav Hathi, aforementioned, has subscribed to twentyeight (28) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of twenty-eight euro (EUR 28.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

- Mr. Christopher Coltman, aforementioned, has subscribed four (4) Class C Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, which have been fully paid-up by a contribution in cash of four euro (EUR 4.-) to be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

3. The aggregate amount of the above-mentioned contributions under point 1 and 2 of three million seven hundred thousand one hundred euro (EUR 3,700,100.-) consists in one thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,950.-) for the share capital and three million six hundred and ninety-eight thousand one hundred and fifty euro (EUR 3,698,150.-) for the share premium account of the Company.

Mr. Werner Grub, Mr. Andrew Pisker, Mr. Scott Mead, Mr. Bruno Cappuccini, Mr. Massimo Bochicchio, Mr. Pascal Maeter, Mr. Peter Dailey and Mr. Nirav Hathi, Mr. Christopher Coltman and Mr. Haider Omar Dean, all aforementioned, having subscribed to shares of the Company join the general meeting and resolve with the other shareholders on the subsequent items of the agenda:

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to amend and fully restate the articles of association of the Company as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Richmond Park Capital Luxembourg” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), by the present articles of association as well as by any shareholders’ agreement between the shareholders, as such agreement may from time to time be amended or replaced (the “Shareholders’ Agreement”).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at fourteen thousand four hundred and fifty euro (EUR 14,450.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of class A (the “Class A Shares”, the holders thereof being referred to as the “A Shareholders”), with a par value of one euro (EUR 1.-) each, one thousand eight hundred and fifty (1,850) shares of class B (the “Class B Shares”, the holders thereof being referred to as the “B Shareholders”), with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and one hundred (100) shares of class C (the “Class C Shares”, the holders thereof being referred to as the “C Shareholders”).

Any reference made hereinafter to the “shares” shall be construed as a reference to shares of the above-mentioned classes of shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the “shareholders” of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital in accordance with the provisions of the Law and these articles of association.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company’s shares are freely transferable among shareholders subject to provisions of a Shareholders’ Agreement, if any. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the shareholders representing a majority of three quarters of the share capital and the provisions of a Shareholders’ Agreement, if any.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the owners of shares representing three quarters of the rights of the survivors,

subject to and in accordance with the Law. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) A Manager and two (2) B Managers all or the majority of whom shall at all times be resident outside the United Kingdom.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by (i) the joint signature of any A Manager and any B Manager, or (ii) by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 11.

11.1 In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

11.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. If the notice of the meeting specifies another location, such location shall not be in the United Kingdom. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.3 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least two (2) business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

11.4 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers pursuant to Article 11.8.

11.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy provided that either the proxy is resident outside the United Kingdom or the appointment of such proxy does not cause the majority of the board of managers to be resident in the United Kingdom. A manager may represent more than one of his colleagues.

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, provided, however, that the said manager does not so participate from a location within the United Kingdom and that any such call or videoconference is initiated from a non United Kingdom location. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.7 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) A Manager and two (2) B Managers, is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting including at least two (2) B managers; in case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote. Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, certain matters to be approved by the board of managers may, in addition, be subject to a prior approval of the shareholders in accordance with the provisions of a Shareholders' Agreement, if any.

11.8 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution provided that all of the managers sign such resolutions outside the United Kingdom.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers. All minutes of any meetings of the board of managers or copies thereof as required pursuant to this Article 12 shall be signed outside the United Kingdom.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16.

16.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.2 The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent.

16.3 Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

16.4 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, the following matters will require, in addition to the legal majority requirements stated therein, an additional approval of B Shareholders (i) representing at least sixty-six point sixty-six percent (66.66%) of the B Shares or (ii) if they both hold a majority of the B shares, Andrew Pisker, Scott Mead and at least another B Shareholder (the "Majority Reserved Matters"):

- Amendment of the name of the Company;
- Declaration of any dividend or realization of any other distribution from available funds of the Company and under any form to the shareholders;
- Approval of the sale of all or a substantial part of the Company's assets;
- Termination of business or decision to wind-up the Company; and
- Appointment or removal of managers from the board of managers of the Company.

16.5 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, the following matters will require, in addition to the legal majority requirements stated therein, an additional approval of B Shareholders representing at least ninety-five percent (95%) of the B Shares (the "Super Majority Reserved Matters"):

- Amendment to the share capital of the Company including the issuance, repurchase, redemption or cancellation of shares of the Company; and
- Amendment of the articles of association of the Company.

Art. 17. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year commences on 1st April and ends on 31st March of the following year.

Art. 19. Each year on 31st March, the accounts are closed and the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20.

20.1 Each year, following the approval by the board of managers of the Company's annual accounts, the Company shall, until such time as the aggregate amount which is retained by the Company in respect of its statutory reserve is equal to the aggregate nominal value of ten per cent. (10%) of the then current issued share capital of the Company, set aside and retain in a statutory reserve an amount equal to five per cent. (5%) of the net profit of the Company in the preceding financial year (or, as the case may be, such lesser proportion of such net profit as is necessary to increase the amount held by the Company in respect of such statutory reserve to the aggregate amount aforementioned). Subject to the provisions of a Shareholders' Agreement, if any, the balance of such net profit (if any) shall be applied in accordance with these articles of association.

20.2 Any distribution of Net Profit to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of the Law and shall be applied in the following order and priority:

- Firstly, each A Shareholder shall be paid one euro (EUR 1) per Class A Share it holds;
- Secondly, and subject to the foregoing, a distribution shall be made to the B Shareholders pro rata to the number of Class B Shares held by them unless and until the aggregate amount which has been distributed by the Company to the

original B Shareholders in respect of their Original Holdings of Class B Shares (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) is equal to two times three million seven hundred thousand euro (EUR 3,700,000.-);

- Thirdly, and subject to the foregoing, a distribution shall be made to the C Shareholders pro rata to the number of Class C Shares held by them unless and until the aggregate amount which has been distributed by the Company to the C Shareholders (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) is equal to five per cent. (5%) of the difference between (i) the aggregate amount which has been distributed by the Company to the B Shareholders and to the C Shareholders (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together), and (ii) three million seven hundred thousand euro (EUR 3,700,000.-) multiplied by the Relevant Proportion;

- Fourthly, and subject to the foregoing, a distribution shall be made of an amount of which (i) ninety-five per cent. (95%) thereof shall be distributed to the B Shareholders pro rata to the number of Class B Shares held by them, (ii) the Relevant Proportion of five per cent. (5%) thereof shall be distributed to the C Shareholders pro rata to the number of Class C Shares held by them and (iii) any balance thereof shall be distributed to the B Shareholders pro rata to the number of B Shares held by them, unless and until the aggregate amount which has been distributed by the Company to the Original B Shareholders in respect of their Original Holdings of Class B Shares (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) is equal to five times three million seven hundred thousand euro (EUR 3,700,000.-);

- Fifthly, and subject to the foregoing, a distribution shall be made to the C Shareholders pro rata to the number of Class C Shares held by them unless and until the aggregate amount which has been distributed by the Company to the C Shareholders (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) is equal to ten per cent. (10%) of the difference between (i) the aggregate amount which has been distributed by the Company to the B Shareholders and to the C Shareholders (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) and (ii) three million seven hundred thousand euro (EUR 3,700,000.-) multiplied by the Relevant Proportion;

- Sixthly, and subject to the foregoing, a distribution shall be made of an amount of which (i) ninety per cent. (90%) thereof shall be distributed to the B Shareholders pro rata to the number of Class B Shares held by them, (ii) the Relevant Proportion of ten per cent. (10%) thereof shall be distributed to the C Shareholders pro rata to the number of Class C Shares held by them and (iii) any balance thereof shall be distributed to the B Shareholders pro rata to the number of Class B Shares held by them, unless and until the aggregate amount which has been distributed by the Company to the Original B Shareholders in respect of their Original Holdings of Class B Shares (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) is equal to eight times three million seven hundred thousand euro (EUR 3,700,000.-);

- Seventhly, and subject to the foregoing, a distribution shall be made to the C Shareholders pro rata to the number of Class C Shares held by them unless and until the aggregate amount which has been distributed by the Company to the C Shareholders (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) is equal to fifteen per cent. (15%) of the difference between (i) the aggregate amount which has been distributed by the Company to the B Shareholders and to the C Shareholders (by virtue of the relevant distribution and any previous distributions, taken together) and (ii) three million seven hundred thousand euro (EUR 3,700,000.-) multiplied by the Relevant Proportion; and

- Eighthly, and subject to the foregoing, a distribution shall be made of an amount of which (i) eighty-five per cent. (85%) shall be distributed to the B Shareholders pro rata to the number of Class B Shares held by them, (ii) the Relevant Proportion of fifteen per cent. (15%) shall be distributed to the C Shareholders pro rata to the number of Class C Shares held by them and (iii) any balance thereof shall be distributed to the B Shareholders pro rata to the number of Class B Shares held by them.

For the purpose of this Article 20.2:

- in relation to Class B Shares "distribution" includes all distributions and dividends and also all moneys received by any B Shareholder in respect of Class B Shares on the sale or transfer of his Class B Shares and the Company shall at the time of any transfer of Class B Shares ascertain the sums received by the relevant B Shareholder in respect of such sale and keep a record thereof for the purpose of ensuring that future distributions take place in accordance with the provisions of this Article 20;

- in determining the amount to be paid to the C Shareholders, the "Relevant Proportion" shall be a fraction equal to the proportion of four hundred (400) Class C Shares represented by the number of Class C Shares in issue at the date of such payment;

- "Net Profit" means the profit of the Company available for distribution in accordance with Luxembourg law;

- "Original B Shareholders" means those holders of B Shares immediately following the EGM amending the articles of association of the Company on 1 April 2011 (and including, for this purpose, a Family Member of Family Trust of any such holder of Class B Shares and any person who becomes entitled to any such Class B Shares by reason of the death of any such holder),

- "Original Holdings of B Shares" means those Class B Shares held by the Original B Shareholders immediately following the EGM amending the articles of association of the Company on 1 April 2011 (and including, for this purpose, any shares derived from any such Class B Shares by reason of variation of par value or conversion of all or any thereof), but excluding,

for the avoidance of doubt, any Class B Shares issued pursuant to the contribution in kind of any debt due to a shareholder of the Company from Richmond Park Capital Olympia Luxembourg, or other contribution of a claim held by a shareholder of the Company in connection with the acquisition of Ambrosie Capital Holding (the "Target") by the Company;

- No account shall be taken of any amounts received by any Original B Shareholder in consideration for the transfer of Class B Shares to a person who is appointed as the chief executive officer of the Target at any time on or before 31 August 2011, in accordance with a Shareholders' Agreement, if any;

- "Family Member" means a parent, spouse, widow or widower, child (including step and adopted child) of a person or any person living in the same household as that person as his common law spouse, life partner or civil partner;

- "Family Trust" means a trust which does not permit the settled property or income therefrom to be applied otherwise than for the benefit of a holder of Class B Shares immediately following the EGM amending the articles of association of the Company on 1 April 2011 and/or for a Family Member of his and where no power of control over the voting powers conferred by any shares or security the subject of the trust is capable of being exercised by or is subject to the consent of any person other than the trustees of the trust, the said holder of B Shares or a Family Member of his.

20.3 No dividends or other distributions of the Company shall be declared or paid if any debt is owed by the Company to any of its B Shareholders.

Art. 21. The board of managers may decide to pay interim dividends in accordance with the priority order set out in Article 20 on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association.

F. Dissolution - Liquidation - Final clause

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

On any such liquidation, any surplus resulting from the realisation of the assets, and the payment of the liabilities of the Company shall be applied in the order and priority set out in Article 20 in respect of distributions made to the shareholders of the Company.

G. Final provisions

Art. 23. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and a Shareholders' Agreement, if any. Where any matter contained in these articles of association conflicts with the provisions of a Shareholders' Agreement, if any, the Shareholders' Agreement shall prevail inter partes and to the extent permitted by Luxembourg law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately four thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Richmond Park Capital Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Jersey, enregistrée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 97326 et ayant son siège social à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1PB,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey le 30 mars 2011.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Richmond Park Capital Luxembourg» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 mars 2011, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 761. Les statuts de la Société n'ont jusque là jamais été modifiés.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de trois catégories de parts sociales, qui seront nommées "Parts de Classe A", "Parts de Classe B", "Parts de Classe C".

2. Conversion des douze mille cinq cents (12,500) parts sociales existantes en Parts de Classe A.

3. Acceptation de (i) Monsieur Werner Grub, (ii) Monsieur Andrew Pisker, (iii) Monsieur Scott Mead, (iv) Monsieur Bruno Cappuccini, (v) Monsieur Massimo Bochicchio, (vi) Monsieur Pascal Maeter, (vii) Monsieur Peter Dailey, (viii) Monsieur Nirav Hathi, (ix) Monsieur Christopher Coltman and (x) Monsieur Haider Omar Dean en tant que nouveaux associés de la société.

4. Augmentation du capital de la société d'un montant de mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 14.450,-) par l'émission de mille huit cent cinquante (1,850) nouvelles Parts de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de deux mille euros (EUR 2.000,-) chacune, et de cent (100) nouvelles Parts de Classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune pour un prix d'un euro (EUR 1,-) chacune).

5. Modification intégrale des statuts de la Société.

6. Divers.

Après avoir considéré les points à l'ordre du jour, la partie comparante demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer trois nouvelles catégories de parts sociales nommées "Parts de Classe A", "Parts de Classe B", et "Parts de Classe C".

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société déjà existantes, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, détenues par Richmond Capital Holdings Limited, susmentionné, en Parts de Classe A.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés accepte (i) Monsieur Werner Grub, (ii) Monsieur Andrew Pisker, (iii) Monsieur Scott Mead, (iv) Monsieur Bruno Cappuccini, (v) Monsieur Massimo Bochicchio, (vi) Monsieur Pascal Maeter, (vii) Monsieur Peter Dailey, (viii) Monsieur Nirav Hathi, (ix) Monsieur Christopher Coltman et (x) Monsieur Haider Omar Dean en tant que nouveaux associés de la société, conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 14.450,-) par l'émission de mille huit cent cinquante (1,850) nouvelles Parts de Classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de deux mille euros (EUR 2.000,-) chacune, et de cent (100) nouvelles Parts de Classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix d'un euro (EUR 1,-) chacune).

1. Toutes les mille huit cent cinquante (1.850) nouvelles Parts de Classe B émises ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- Monsieur Werner Grub, résidant au 19 Plimsoll Road, Londres N4 2EW, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit soixante (60) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), qui consiste en soixante euros (EUR 60,-) alloués au capital social et cent dix-neuf mille neuf cent quarante euros (EUR 119.940,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Andrew Pisker, résidant au 21 Fife Road, East Sheen, Londres SW14 7EJ, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit cinq cent trente (530) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de un million soixante mille euros (EUR 1.060.000,-), qui consiste

en cinq cent trente euros (EUR 530,-) alloués au capital social et un million cinquante-neuf mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.059.470,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Scott Mead, résidant au 7, Landsdowne Crescent, Londres W11 2NH, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit cinq cent trente (530) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de un million soixante mille euros (EUR 1.060.000,-), qui consiste en cinq cent trente euros (EUR 530,-) alloués au capital social et un million cinquante-neuf mille quatre cent soixante-dix euros (EUR 1.059.470,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Bruno Cappuccini, résidant Appartement 1, Park House West, 50 Park Place, Cheltenham GL50 2RA, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Paris, le 30 mars 2011, a souscrit deux cents (200) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) qui consiste en deux cents euros (EUR 200,-) alloués au capital social et trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent euros (EUR 399.800,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Massimo Bochicchio, résidant Appartement 5, 59 Holland Park, Londres W11 3SJ, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit deux cent quarante (240) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000,-) qui consiste en deux cent quarante euros (EUR 240,-) alloués au capital social et quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante euros (EUR 479.760,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Pascal Maeter, résidant au 10 Limerston Street, Londres SW10 0HH, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Paris, le 30 mars 2011, a souscrit cent sept (107) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de deux cent quatorze mille euros (EUR 214.000,-) qui consiste en cent sept euros (EUR 107,-) alloués au capital social et deux cent treize mille huit cent quatre-vingt-treize euros (EUR 213.893,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Peter Dailey, résidant au 1A Onslow Gardens, Londres SW7 3LX, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit cent quinze (115) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-), qui consiste en cent quinze euros (EUR 115,-) alloués au capital social et deux cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 229.885,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Nirav Hathi, résidant au 14 Harrow Fields Gardens, Harrow, Middx, HA1 3SN, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit soixante (60) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), qui consiste en soixante euros (EUR 60,-) alloués au capital social et cent dix-neuf mille neuf cent quarante euros (EUR 119.940,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Christopher Coltman, résidant Appartement 71, 71 Henrique Street, Londres E1 1LZ, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit quatre (4) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-), qui consiste en quatre euros (EUR 4,-) alloués au capital social et sept mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 7.996,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

- Monsieur Haider Omar Dean, résidant au 3ème étage, 52c Belsize Lane, Londres NW3 5AR, Royaume-Uni, ici représenté par Mademoiselle Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 30 mars 2011, a souscrit quatre (4) Parts de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de huit mille euros (EUR 8.000,-), qui consiste en quatre euros (EUR 4,-) alloués au capital social et sept mille neuf cent quatre-vingt-seize euros (EUR 7.996,-) alloués à la prime d'émission de la Société;

Lesdites procurations sont paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les documents justifiant de l'existence des apports ci-dessus ont été présentés au notaire

2. Toutes les cent (100) nouvelles Parts de Classe C émises ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- Monsieur Bruno Cappuccini, susmentionné, a souscrit vingt-quatre (24) Parts de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de vingt-quatre euros (EUR 24,-), alloués en intégralité au capital social de la Société;

- Monsieur Werner Grub, susmentionné, a souscrit huit (8) Parts de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de huit euros (EUR 8,-) alloués en intégralité au capital social de la Société;

- Monsieur Pascal Maeter, susmentionné, a souscrit trente-deux (32) Parts de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de trente-deux euros (EUR 32,-), alloués en intégralité au capital social de la Société;

- Monsieur Peter Dailey, susmentionné, a souscrit quatre (4) Parts de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quatre euros (EUR 4,-), alloués en intégralité au capital social de la Société;

- Monsieur Nirav Hathi, susmentionné, a souscrit vingt-huit (28) Parts de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit euros (EUR 28,-), alloués en intégralité au capital social de la Société;

- Monsieur Christopher Coltman, susmentionné, a souscrit quatre (4) Parts de Classe C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, libérées en intégralité par un apport en numéraire d'un montant de quatre euros (EUR 4,-), alloués en intégralité au capital social de la Société.

Les documents justifiant de l'existence des apports ci-dessus ont été présentés au notaire.

3. Le montant total des contributions susmentionnées aux points 1 et 2 d'un montant de trois millions sept cent mille cent euros (EUR 3.700.100,-) consiste en mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-) alloués au capital social et trois millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante euros (EUR 3.698.150,-) alloués à la prime d'émission de la Société.

Monsieur Werner Grub, Monsieur Andrew Pisker, Monsieur Scott Mead, Monsieur Bruno Cappuccini, Monsieur Massimo Bochicchio, Monsieur Pascal Maeter, Monsieur Peter Dailey, Monsieur Nirav Hathi, Monsieur Christopher Coltman et Monsieur Haider Omar Dean, tous susmentionnés et ayant souscrit les parts sociales de la Société, prennent part à l'assemblée générale des associés et délibèrent avec les autres associés des points subséquents à l'ordre du jour:

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier intégralement les statuts de la Société comme suit:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Richmond Park Capital Luxembourg» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts et par tout pacte d'actionnaires entre les associés, tel que modifié ou remplacé (le «Pacte d'Actionnaires»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 14.450,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les «Parts de Classe A», dont les détenteurs sont nommés les «Associés A»), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, mille huit cent cinquante (1,850) parts sociales de classe B (les «Parts de Classe B», dont les détenteurs sont nommés les «Associés B»), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, et cent (100) parts sociales de classe C (les «Parts de Classe C», dont les détenteurs sont nommés les «Associés C»), d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toute référence aux «parts sociales» ci-après doit être interprétée comme une référence aux parts sociales des catégories susmentionnées en fonction du contexte. La même interprétation doit être faite pour chaque référence ci-après aux «associés» de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de la Loi et des présents statuts.

La Société peut racheter ses propres parts conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, s'il en existe un. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires s'il en existe un.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux associés survivants sujet à et conformément aux dispositions de la Loi. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés avec un nombre maximal de quarante (40) sauf dispositions légales contraires.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A et deux (2) Gérants B, dont la totalité ou la majorité doit être résident d'un autre Etat que le Royaume-Uni.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou (ii) par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Art. 11.

11.1 Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

11.2 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Si l'avis de convocation spécifie un autre lieu que le siège social, ce lieu ne doit pas être au Royaume-Uni. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

11.3 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins deux (2) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

11.4 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance selon l'article 11.8.

11.5 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire, à condition que le mandataire soit résident hors du Royaume-Uni, ou que la désignation de ce mandataire ne cause pas l'existence d'une majorité de résidents au Royaume-Uni parmi les membres du conseil de gérance. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.6 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion, à condition cependant que le manager en question ne participe pas à la réunion depuis le Royaume-Uni et qu'une telle conférence téléphonique ou vidéoconférence soit établie depuis un lieu hors du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

11.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un (1) Gérant A et deux (2) Gérants B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, incluant au moins deux (2) Gérants B; en cas d'égalité des voix, le président n'a pas de voix prépondérante. Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, certains points devant être approuvés par le conseil de gérance, peuvent, en outre, être soumis à l'approbation préalable des associés conformément aux dispositions d'un Pacte d'Actionnaires, s'il en existe un.

11.8 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue, à condition que tous les gérants signent les résolutions hors du Royaume-Uni.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance. Tous les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou les copies requises selon l'article 12 doivent être signés hors du Royaume-Uni.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16.

16.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

16.2 Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

16.3 Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

16.4 Nonobstant toute disposition contraire dans ces statuts, les domaines énumérés ci-dessous requièrent, outre les majorités légalement requises spécifiées dans ces statuts, une approbation additionnelle des Associés B (i) représentant au moins soixante six pour cent (66%) des Parts de Classe B ou (ii), s'ils détiennent à eux deux une majorité des Parts de Classe B, MONSIEUR Andrew Pisker, MONSIEUR Scott Mead et au moins un autre Associé B (les «Domaines Réservés à la Majorité»):

- Modification du nom de la société;
- Déclaration de dividende ou réalisation de toute autre distribution de fonds disponibles de la Société, et sous toute forme aux associés;
- Approbation de la vente de tout ou d'une part substantielle des actifs de la Société;
- Cessation d'activité ou décision de liquider la Société; et
- Nomination ou révocation des gérants du conseil de gérance de la Société.

16.5 Nonobstant toute disposition contraire dans ces statuts, les domaines énumérés ci-dessous requièrent, outre les majorités légalement requises spécifiées dans ces statuts, une approbation additionnelle des Associés B représentant au moins quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des Parts de Classe B (les «Domaines Réservés à la Super Majorité»):

- Modification du capital social de la Société, incluant l'émission, le rachat, ou l'annulation des parts sociales de la Société;
- et
- Modification des statuts de la Société.

Art. 17. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

Dans ce cas, toute référence dans les présentes à «l'assemblée générale des associés» devra être interprétée comme désignant l'associé unique, selon le contexte et selon le cas, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 19. Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 20.

20.1 Chaque année, après approbation des comptes annuels de la Société par le conseil de gérance, la Société doit, jusqu'au moment où le montant total qui est retenu par la Société aux fins de cette réserve légale atteint la valeur nominale totale de dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, réserver et déposer dans une réserve légale un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société au cours de l'année sociale précédente (ou, le cas échéant, une proportion moindre de ce bénéfice net dans la mesure nécessaire pour augmenter le montant retenu par la Société dans cette réserve légale jusqu'au montant total susmentionné). Sous réserve des dispositions du Pacte d'Actionnaires, s'il en existe un, le solde du bénéfice net (s'il existe) doit être alloué conformément à ces statuts.

20.2 Chaque distribution de Bénéfice Net aux associés doit être faite conformément aux dispositions légales et selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, chaque Associé A doit être rémunéré un euro (EUR 1) par Part de Classe A qu'il détient;
- Deuxièmement, et sous réserve de ce qui précède, une distribution doit être faite aux Associés B au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent, à moins que et jusqu'à ce que le montant total distribué par la Société aux Associés B Initiaux en fonction de leurs Détentions Initiales de Parts de Classe B (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement) soit égal à deux fois trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000,-);
- Troisièmement, et sous réserve de ce qui précède, une distribution doit être faite aux Associés C au pro rata du nombre de Parts de Classe C qu'ils détiennent, à moins que et jusqu'à ce que le montant total distribué par la Société aux Associés C (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement) soit égal à cinq pour cent (5%) de la différence entre (i) le montant total distribué par la Société aux Associés B et aux Associés C (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement), et (ii) trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000,-) multiplié par la Proportion Pertinente;
- Quatrièmement, et sous réserve de ce qui précède, une distribution doit être faite d'un montant duquel (i) quatre-vingt-quinze (95%) doit être distribué aux Associés B au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent, (ii) la Proportion Pertinente de cinq pour cent (5%) de celui-ci doit être distribuée aux Associés C au pro rata du nombre de Parts de Classe C qu'ils détiennent, et (iii) tout solde de celui-ci doit être distribué aux Associés B au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent, à moins que et jusqu'à ce que le montant total distribué par la Société aux Associés B Initiaux en fonction de leurs Détentions Initiales de Parts de Classe B (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement) soit égal à cinq fois trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000,-);
- Cinquièmement, et sous réserve de ce qui précède, une distribution doit être faite aux Associés C au pro rata du nombre de Parts de Classe C qu'ils détiennent, à moins que et jusqu'à ce que le montant total distribué par la Société aux Associés C (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement) soit égal à dix pour cent (10%) de la différence entre (i) le montant total distribué par la Société aux Associés de Classe B et aux Associés de Classe C (en vertu de la distribution correspondante et de toutes les distributions précédentes, dans leur intégralité), et (ii) trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000,-) multipliés par la Proportion Pertinente;
- Sixièmement, et sous réserve de ce qui précède, une distribution doit être faite d'un montant duquel (i) quatre-vingt-dix pour cent (90%) doit être distribué aux Associés B au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent, (ii) la Proportion Pertinente de dix pour cent (10%) de celui-ci doit être distribuée aux Associés C au pro rata du nombre de Parts de Classe C qu'ils détiennent, et (iii) tout solde de celui-ci doit être distribué aux Associés B au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent, à moins que et jusqu'à ce que le montant total distribué par la Société aux Associés B Initiaux conformément à leurs Détentions Initiales de Parts de Classe B (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement) soit égal à huit fois trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000,-);

- Septièmement, et sous réserve de ce qui précède, une distribution doit être faite aux Associés C au pro rata du nombre de Parts de Classe C qu'ils détiennent, à moins que et jusqu'à ce que le montant total distribué par la Société aux Associés C (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement) soit égal à quinze pour cent (15%) de la différence entre (i) le montant total distribué par la Société aux Associés de Classe B et aux Associés de Classe C (en vertu de la distribution en question et de toutes les distributions précédentes, prises collectivement), et (ii) trois millions sept cent mille euros (EUR 3.700.000,-) multipliés par la Proportion Pertinente; et

- Huitièmement, et sous réserve de ce qui précède, une distribution doit être faite d'un montant duquel (i) quatre-vingt-cinq pour cent (85%) doit être distribué aux Associés B au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent, (ii) la Proportion Pertinente de quinze pour cent (15%) doit être distribuée aux Associés C au pro rata du nombre de Parts de Classe C qu'ils détiennent, et (iii) tout solde de celui-ci doit être distribué aux Associés B au pro rata du nombre de Parts de Classe B qu'ils détiennent.

Aux fins de cet Article 20.2:

- la «distribution» des Parts de Classe B inclut toutes les distributions et tous les dividendes, ainsi que toutes les sommes reçues par chaque Associé B en raison de Parts de Classe B pour la vente ou le transfert de ses Parts de Classe B, et la Société doit, au moment de tout transfert de Part de Classe B, constater les sommes reçues par l'Associé B concerné par la vente, et les consigner par écrit afin de s'assurer que les futures distributions auront lieu conformément aux dispositions de cet Article 20;

- pour déterminer le montant à payer aux Associés C, la «Proportion Pertinente» doit être une fraction égale à la proportion de quatre cents (400) Parts de Classe C représentée par le nombre de Parts de Classe C émises à la date de ce paiement;

- le «Profit Net» signifie le profit de la Société disponible à la distribution conformément à la loi luxembourgeoise;

- les «Associés B Initiaux» signifient les détenteurs des Parts de Classe B immédiatement après l'assemblée générale extraordinaire («AGE») modifiant les statuts de la Société le 1^{er} avril 2011 (et incluant, à cette fin, un Membre de la Famille du Trust Familial de tout détenteur de Parts de Classe B, et toute personne qui reçoit une Part de Classe B en raison du décès d'un détenteur);

- les «Détentions Initiales de Parts de Classe B» signifient les Parts de Classe B détenues par les Associés B Initiaux immédiatement après l'AGE modifiant les statuts de la Société le 1^{er} avril 2011 (et incluant, à cette fin, toutes les parts dérivées de telles Parts de Classe B en raison d'une variation de la valeur nominale ou de la conversion de tout ou partie de ces parts sociales), mais excluant, pour écarter tout doute, toute Part de Classe B émise à la suite d'un apport en nature d'une dette due à un associé par Richmond Park Capital Olympia Luxembourg, ou toute autre apport d'une créance détenue par un associé de la Société en relation avec l'acquisition d'Ambroisie Capital Holding (la «Cible») par la Société;

- il ne sera pas tenu compte de tout montant reçu par un Associé B Initial suite au transfert de Parts de Classe B à une personne nommée en tant que président-directeur-général de la Cible le 31 août 2011 ou avant cette date, conformément au Pacte d'Actionnaires, s'il en existe un;

- un «Membre de la Famille» signifie un parent, époux (se), veuf(ve), enfant (incluant beau-fils, belle-fille, et enfant adopté) d'une personne, ou toute personne vivant dans le même foyer que cette personne en tant que son concubin, partenaire civil ou compagnon.

- un «Trust Familial» signifie un trust qui ne permet pas que le bien mis en trust ou les revenus provenant de celui-ci soient utilisés à d'autres fins que pour le bénéfice du détenteur de Parts de Classe B, immédiatement après l'AGE modifiant les statuts de la Société le 1^{er} avril 2011, et/ou pour un Membre de la Famille de celui-ci, et dans lequel aucun pouvoir de contrôle sur les droits de vote conférés par toute part sociale ou obligation, l'objet du trust ne peut être exercé par, ou est assujéti au consentement de toute personne autre que les trustees du trust, le détenteur précité des Parts de Classe B, ou un des Membres de sa Famille.

20.3 Aucun dividende ou autre distribution de la Société ne sera déclaré ou payé si une dette est détenue par la Société à l'égard de l'un de ses Associés B.

Art. 21. Le gérant ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en conformité avec l'ordre de priorité établi à l'Article 20 sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation - Clause finale

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes de la Société sera alloué dans l'ordre et selon les priorités indiquées dans l'Article 20 pour toutes distributions faites aux associés de la Société.

G. Dispositions finales

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi et du Pacte d'Actionnaires, s'il en existe un. Si un point de ces statuts entre en conflit avec une disposition du Pacte d'Actionnaires, s'il en existe un, le Pacte d'Actionnaires prévaut inter partes et dans les limites permises par la loi luxembourgeoise autorise.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, statut civil et demeure, les mandataires des comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2011. Relation: EAC/2011/4782. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011061657/841.

(110068486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Assya Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

— EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de Monsieur Fabien Zuili, administrateur de la société, a fait l'objet d'un changement et est désormais la suivante 35, rue du Kiem, L-8328 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSYA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2011079013/13.

(110087649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Atelier Desforges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.402.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079014/13.

(110087300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Ben Zion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.449.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour Ben Zion S.à r.l.

Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2011079015/14.

(110088027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.322.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011079016/13.

(110087877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cargill International Luxembourg 11 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.343.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011079017/13.

(110087875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cargill International Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.968.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011079018/13.

(110087883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cargill International Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.971.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011079019/13.

(110087882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.016.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011079020/13.

(110087878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Corporate II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.531.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2011

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu erneuern.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2011079021/16.

(110087398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Corporate III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.532.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2011

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu erneuern.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2011079022/16.

(110087403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Corporate IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 141.161.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2011

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, KPMG Audit, 9 Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu ernennen.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2011079023/16.

(110087411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Corporate Special, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 132.035.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2011

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu erneuern.

DWS Investment S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Référence de publication: 2011079024/16.

(110087414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Canalyse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.065.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011079025/10.

(110087901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Cardoso Brites S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 6, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 141.896.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079026/10.

(110087760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Signature.

CD-Buttek Beim Palais S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 3, rue de la Reine.
R.C.S. Luxembourg B 55.498.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011079027/13.

(110087312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 143.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE
Attaché principale / -

Référence de publication: 2011079028/15.

(110087748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

CPI CPEH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 118.036.

Rectificatif des comptes annuels révisés au 31 décembre 2009 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 28 janvier 2011 sous la référence L110017860.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011079029/13.

(110087334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Creche Maria Montessori S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 46, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 106.604.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011079030/13.

(110087304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Crownlux Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.424.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011079031/10.

(110087809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

D.T.P. Philippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 82.596.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dillingen, le 07.06.2011.

Pour D.T.P. Philippi S.à.r.l.

STLU Steuerberatungsgesellschaft mbH

Friedrich-Ebert-Straße 40 - 66763 Dillingen

Signature

Référence de publication: 2011079032/14.

(110087438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

D.T.P. Philippi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 82.596.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dillingen, le 07.06.2011.

Pour D.T.P. Philippi S.à.r.l.

STLU Steuerberatungsgesellschaft mbH

Friedrich-Ebert-Straße 40 - 66763 Dillingen

Signature

Référence de publication: 2011079033/14.

(110087440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Dapie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4979 Fingig, 75, rue Nicolas Margue.

R.C.S. Luxembourg B 123.773.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079034/13.

(110087277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

De Spackelter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.930.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079035/13.

(110087301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Delimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 2, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.959.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011079036/13.

(110087625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Dexia Auto Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.398.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011079037/9.

(110087960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079039/10.

(110087969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Dirk Brem S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 22, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 144.731.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dillingen, le 07.06.2011.

Pour Dirk Brem S.à.r.l.

STLU Steuerberatungsgesellschaft mbH

Friedrich-Ebert-Straße 40 - 66763 Dillingen

Signature

Référence de publication: 2011079038/14.

(110087436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

TDL Financing Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.656.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

TDL Luxembourg Ltd., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 2500, 700-9th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3V4, registered with Alberta Registrar Corporation, Canada under number 2015998178, acting through its Luxembourg branch, TDL, Luxembourg Branch, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter referred to as the "Sole Member");

represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of proxy given under private seal on April 19, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Title I. Name - Duration - Registered office - Object

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "TDL Financing Luxembourg Sàrl", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (hereinafter the "Corporation"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

Art. 2. Object.

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several members.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the board of managers. It may further be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Member adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares.

5.1 The Corporation's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty (20) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares"). The Corporation may in addition to the Ordinary Shares issue from time to time class A Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class A MRPS"), class B Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class B MRPS"), class C Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class C MRPS"), class D Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class D MRPS"), class E Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class E MRPS"), class F Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class F MRPS"), class G Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class G MRPS"), class H Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class H MRPS"), class I Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class I MRPS"), class J Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class J MRPS") (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"); while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares".

5.2 All the Shares are issued with no mention of par value. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.3 All the Shares are fully paid up.

5.4 The holder of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holder of a particular Class of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of that Class of MRPS.

5.5 All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all of MRPS of a Class of MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the relevant Class of MRPS is issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holder of a Class of MRPS is entitled to request (in one or several occasions) in writing the Corporation to redeem all or portion of its shares in this Class of MRPS; and

(iii) the redemption price of each share in a Class of MRPS whether redeemed at the Corporation's request or at the holder's will be equal to the face value of the redeemed MRPS increased by the share premium (if any) attached to the relevant Class of MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed.

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption.

5.6 All MRPS are issued in the form of convertible shares either into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS. MRPS may be converted pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert either into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS all or part of the MRPS; and

(ii) the number of Shares to be issued upon such conversion of MRPS into Ordinary Shares or into any other Class of MRPS will be equal to the number of Shares into which the MRPS are to be converted. The proportionate share premium

(if any) attached to the converted MRPS, will, except to the extent that the MRPS' holder requests to have all or a portion of such share premium returned to the holder as partial consideration for the conversion of MRPS, be allocated to the share premium of the Ordinary Shares or to the share premium of the relevant Class of MRPS into which the relevant MRPS have been converted.

Converted MRPS will be cancelled forthwith after conversion.

5.7 The holder of Ordinary Shares will be entitled to dividend payments provided that and to the extent that the Corporation has sufficient assets available, after each dividend payment is made to redeem the MRPS then in issue (including any attached share premium). In any circumstances whatsoever, the holder of MRPS will not be entitled to dividend payments. In case of dissolution of the Corporation, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Corporation but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 18 below.

Art. 6. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the Sole Member, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The Shares are freely transferable to non-members under the condition that the Corporation remains wholly held by a single member. These articles of association will have to be amended in case the Corporation would cease to be organized as a single member corporation. The single member of the Corporation is referred hereinafter to as "the Sole Member".

7.2 The transfer of shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.3 The Corporation may purchase its own shares.

Art. 8. Form of shares - Member's register.

8.1 Shares are issued in registered form only.

8.2 A members' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the Sole Member if it requires doing so.

8.3 The ownership of Shares will be evidenced by the due registration in the members' register of the Corporation.

Title III. Administration - Management representation

Art. 9. Board of managers.

9.1 The Corporation shall be managed by a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be members and who will be appointed pursuant to a resolution of the Sole Member. The board of managers shall be composed of two (2) classes of managers (A and B) as follows: Class A shall be composed of one (1) manager at least and Class B shall be composed of one (1) manager at least.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the Sole Member, which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the board of managers to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 10. Power of the board of managers.

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the Sole Member fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Corporation object.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 11. Procedure.

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager physically present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.4 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of the managers of each class of managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote composed at least by one vote of each class of managers present or represented at such meeting.

11.5 Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

Art. 12. Representation. The Corporation shall be bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Title IV. Resolutions of the sole member

Art. 14. Powers and Voting rights.

14.1 The Sole Member shall have the power to ratify all acts relating to the operations of the Corporation.

14.2 Resolutions of the Sole Member will be passed by its single vote.

14.3 The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the Sole Member. The Sole Member may change the nationality of the Corporation.

14.4 Each share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meetings of the Sole Member.

14.5 The Corporation will recognize only one holder per share.

14.6 The Sole Member exercises all the powers of the general meeting.

14.7 The decisions of the Sole Member are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.8 Also, contracts entered into between the Sole Member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 15. Annual general meeting. An annual general meeting of the Sole Member approving the annual accounts shall be held annually within six months after the closing of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December of the year two thousand and eleven.

Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.

17.1 The annual accounts are drawn up in USD, which is the functional currency of the Corporation, by the board of managers of the Corporation as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the Sole Member at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Corporation. The general meeting of the Sole Member, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers of the Corporation,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by a resolution of the Sole Member, and
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

Title V. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Sole Member effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend these articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the Sole Member.

18.3 The power of the board of managers of the Corporation will end upon the appointment of the liquidator(s). After the payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the remaining available amount will be paid first in priority to the holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares according to the par value of such Shares and the share premium if any attached to each Mandatory Redeemable Preferred Shares. Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis (according to the number of Ordinary Shares held in the Corporation's capital by the holder of such Ordinary Shares).

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription - Payment

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the twenty (20) Ordinary Shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Statement

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolution of the sole member

The prenamed sole member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is set at 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg.
2. The number of Class A managers is fixed at two (2). The following persons are appointed as Class A managers:
 - Ms. Lesley Bolster, born on November 30, 1971, in Winnipeg (Canada), residing at 2500, 700-9th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3V4;
 - Mr. Brent Conway, born on May 1, 1967, in Saint John (Canada), residing at 2500, 700-9th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3V4.
3. The number of Class B manager is fixed at three (3). The following persons are appointed Class B managers:
 - Mr. Sébastien François, born on December 4, 1980, in Libramont, Belgium residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
 - Mr. Bertrand de Fays, born on July 12, 1981, in Woluwe, Saint-Lambert (Brussels), Belgium residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
 - Mr. Emmanuel Réveillaud, born on October 10, 1971, in La Rochelle France, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L2132, Luxembourg.
4. The managers shall be appointed for an unlimited period which shall end either by their resignation or their revocation by the general meeting of the Sole Member.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera dépositaire du présent acte,

A comparu:

LTD Luxembourg Ltd., une société constituée et établie sous le droit Canadien ayant son siège social situé à, 2500, 700-9th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3V4, Alberta, enregistrée auprès du Registrar Corporation, Canada, sous le numéro 2015998178, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise LTD, Luxembourg Branch, ayant son siège social situé au 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, et dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (ci-après «l'Associé Unique»);

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 avril 2011,

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant que société unipersonnelle.

Title I^{er}. Nom - Durée - Siège social - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «TDL Financing Luxembourg Sàrl», (ci-après la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations au Luxembourg ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe auquel elle appartient. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'Associé Unique adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'Associé Unique délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation

complète de ces circonstances anormales, ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social statutaire, restera luxembourgeoise.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20,000.-) représenté par vingt (20) parts ordinaires (ci-après les "Parts Ordinaires"). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les "PPOR de catégorie A"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après les "PPOR de catégorie B"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (ci-après les "PPOR de catégorie C"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après les "PPOR de catégorie D"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après les "PPOR de catégorie E"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (ci-après les "PPOR de catégorie F"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (ci-après les "PPOR de catégorie G"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (ci-après les "PPOR de catégorie H"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (ci-après les "PPOR de catégorie I"), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (ci-après les "PPOR de catégorie J"), (les PPOR de catégorie A, les PPOR de catégorie B, les PPOR de catégorie C, les PPOR de catégorie D, les PPOR de catégorie E, les PPOR de catégorie F, les PPOR de catégorie G, les PPOR de catégorie H, les PPOR de catégorie I et les PPOR de catégorie J) sont ci-après individuellement désignées comme une "Catégorie de PPOR" et collectivement comme les "PPOR"; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une "Part" et collectivement comme les "Parts".

5.2 Les Parts sont émises sans désignation de valeur nominale. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.

5.3 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

5.4 Le détenteur de Parts Ordinaires bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription des Parts Ordinaires. Le détenteur d'une Catégorie de PPOR particulière bénéficiera exclusivement de tous les droits attachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée lors de la souscription de cette Catégorie de PPOR.

5.5 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des PPOR peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfiques issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), les PPOR seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts d'une Catégorie de PPOR alors émises à l'expiration d'un délai de treize (13) ans à compter de la date à laquelle cette catégorie de PPOR a été émise (la "Date Finale de Rachat Obligatoire");

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, et à tout moment avant cette date, le détenteur d'une catégorie de PPOR peut demander (en une ou plusieurs fois) par écrit à la Société le rachat de certaines ou de toutes ses Parts détenues dans cette catégorie de PPOR; et

(iii) le prix de rachat de chaque Part dans une Catégorie de PPOR, que le rachat se fasse à l'initiative de la Société ou du détenteur sera égal à la valeur nominale des PPOR rachetées majoré par la prime d'émission (le cas échéant) attachée à cette catégorie de PPOR et qui est attribuable aux PPOR ainsi rachetées.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.6 Toutes les PPOR sont émises sous la forme de Parts convertibles en Parts Ordinaires ou en toute autre catégorie de PPOR. Les PPOR seront converties conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, le détenteur de PPOR peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs fois) par écrit la conversion de certaines ou de toutes les PPOR en Parts Ordinaires ou en toute autre Catégorie de PPOR; et

(ii) le nombre de Parts qui devront être émises en contrepartie de la conversion des PPOR en Parts Ordinaires ou en toute autre Catégorie de PPOR sera égal au nombre de Parts converties dans la Catégorie de PPOR concernée. La prime d'émission (le cas échéant) attachée aux PPOR converties sera allouée à la prime d'émission des Parts Ordinaires ou à la prime d'émission de la Catégorie de PPOR dans laquelle les PPOR ont été converties, à moins que le détenteur des PPOR demande que la totalité ou une partie de la prime d'émission lui soit remboursée à titre de contrepartie partielle pour la conversion des PPOR.

Les PPOR seront annulées immédiatement à l'issue de leur conversion.

5.7 Le détenteur de Parts Ordinaires aura droit à un paiement de dividendes à condition que la Société dispose d'actifs suffisants pour qu'à l'issue de chaque paiement de dividendes elle puisse procéder au rachat des PPOR émises (incluant le cas échéant toute prime d'émission). En toutes circonstances, le détenteur de PPOR n'aura droit à aucun paiement de

dividendes. En cas de dissolution de la Société, le détenteur de PPOR sera subordonné aux dettes encourus par la Société mais sera prioritaire par rapport au détenteur de Parts Ordinaires tel que défini à l'article 18 ci-dessous.

Art. 6. Augmentation et Réduction du capital. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Associé Unique prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Les Parts sont librement cessibles à des non-associés dans les limites de la Loi, à condition que la Société conserve la forme d'une société unipersonnelle. Les présents statuts devront être modifiés dans l'hypothèse où la Société cesserait d'être organisée comme une société unipersonnelle. L'associé unique est désigné pour les besoins des présents statuts comme «l'Associé Unique».

7.2 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou l'acceptation par la Société telles que prévue par l'article 1690 du code civil.

7.3 La société pourra acquérir ses propres parts sociales.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous forme nominative.

8.2 Un registre d'associé sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par l'Associé Unique s'il en fait la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associé de la Société.

Titre III. Administration - Gérance - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés et qui seront nommés par résolution de l'Associé Unique. Le conseil de gérance est composé de deux (2) catégories de gérants (A et B). La catégorie A devra être composée d'au moins (1) gérant. La catégorie B devra être composée d'au moins deux (1) gérant.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale de l'Associé Unique, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision de l'Associé Unique, relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas), la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 11. Procédure.

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requerra ou sur convocation d'un gérant. Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales de l'Associé Unique.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant l'heure de la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait physiquement présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.4 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que seulement si la majorité des gérants de chaque classe sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion comprenant au moins un gérant de chaque catégorie.

11.5 Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou des téléfax.

11.6 Les minutes de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signées par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 12. Représentation. La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale de l'associé unique

Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.

14.1 L'Associé Unique aura le pouvoir de ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la Société.

14.2 Les décisions de l'Associé Unique seront adoptées par son vote unique.

14.3 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par l'Associé Unique. L'Associé Unique pourra changer la nationalité.

14.4 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Associé Unique.

14.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par part sociale.

14.6 L'Associé Unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

14.7 Les décisions de l'Associé Unique sont établies sous la forme de minutes ou dressées par écrit.

14.8 De plus, les contrats passés entre l'Associé Unique et la Société représentée par l'Associé Unique, seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale annuelle de l'Associé Unique approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.

17.1 Les comptes annuels sont établis en dollars américains, monnaie de fonctionnement de la Société par le conseil de gérance de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. L'assemblée générale de l'Associé Unique, sur recommandation du conseil de gérance déterminera l'allocation des bénéfices annuels nets.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision de l'assemblée générale de l'Associé Unique, et
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'Associé Unique, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'Associé Unique.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur(s). Après le paiement de toutes les dettes et tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé en priorité au détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables en fonction de la valeur nominale de ces Parts augmenté par le montant des dividendes accumulés et non payés le cas échéant et de la prime d'émission le cas échéant attachée à chaque Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables au pro rata du nombre de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables qu'il détient dans le capital social de la Société. Le détenteur d'Actions Ordinaires sera autorisé à recevoir le cas échéant le montant restant au pro rata du nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient dans le capital social de la Société.

Art. 19. Dispositions générales. Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

Souscription et Libération

La partie comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à vingt (20) parts ordinaires et a déclaré les avoir libérées en espèces pour un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié que les conditions prévues par l'article 183 de la Loi se trouvent accomplies et déclare expressément que celles-ci sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
2. Le nombre de gérant de catégorie A est fixé à deux (2) membres. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A:
 - Madame Lesley Bolster, née le 30 novembre 1971, à Winnipeg (Canada), demeurant au 2500, 700-9th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3V4;
 - Monsieur Brent Conway, né le 1^{er} mai 1967, à Saint John (Canada), demeurant au 2500, 700-9th Avenue SW, Calgary, Alberta, Canada T2P 3V4.
3. Le nombre de gérants de catégorie B est fixé à trois (3) membres. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B de la Société:
 - Monsieur Sébastien François, né le 4 décembre 1980, à Libramont, Belgique, demeurant au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
 - Monsieur Bertrand de Fays, né le 12 juillet 1981, à Woluwe Saint-Lambert (Bruxelles), Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L2310 Luxembourg;
 - Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
4. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et leur mandat prendra fin soit par leur démission soit par leur révocation par l'assemblée générale de l'Associé Unique.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2011. Relation: LAC/2011/19601. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061724/549.

(110068426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

DMA Service Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.113.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079040/10.

(110087765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

DWS Garant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.754.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterleg

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2011079041/12.

(110087347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

DWS Garant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.754.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Mai 2011

Die Generalversammlung bestätigt Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Die Generalversammlung beschließt, das Mandat von Frau Silvia Wagner als Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2012 stattfindet, zu verlängern.

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011 zu erneuern.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2011079042/16.

(110087422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.557.

Les comptes consolidés du Fonds pour la période du 15 juillet 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1^{er} juin 2011.
Pour le compte de Ctl Umbrella SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2011079043/15.

(110087455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

EGC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 3, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 12.360.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011079044/13.

(110087275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Elberton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.391.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011079045/10.

(110087803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Electrocalor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 125.299.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079046/10.

(110087768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Entreprise de Toitures Jean Goerens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 48, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 73.016.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011079047/13.

(110087325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Estation, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 104.917.

Les comptes annuels au audités au 31/12/2010 de la société Estation S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079048/11.

(110087733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Everest Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 120.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079049/10.

(110087822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Exulence Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 74.350.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079050/10.

(110087494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Exulence Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 74.350.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079051/10.

(110087495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

South Mogul Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 160.682.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of the month of April;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., a limited company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Register of Companies, Cayman Islands, under number 236324, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M^e Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 21 April 2011.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "South Mogul Holdings S.à r.l."

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”) the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company’s financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company’s legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

Subscription and Payment

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Mongolia Fund, Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2011.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred and fifty euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Harvey SAWIKIN with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA; and
- Mr. Anthony MILEWSKI, with professional address at 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois d'avril;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird Mongolia Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Îles Cayman, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caïmans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à le 21 avril 2011.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société prend la dénomination de «South Mogul Holdings S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les cent quatre-vingt (180) parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Mongolia Fund, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Harvey SAWIKIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Anthony MILEWSKI, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mai 2011. LAC/2011/19959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062311/341.

(110069563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Exulence Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.350.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079052/10.

(110087499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Exulence Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 74.350.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011079053/10.

(110087501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

F.G.D.L., Financière de Gestion du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4514 Differdange, 32, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 105.565.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079054/10.

(110087761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Figupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 70.301.

Les comptes annuels au audités au 31/12/2010 de la société, Société anonyme de droit luxembourgeois, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079055/11.

(110087736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Fleurs Grenadine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 53, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.495.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011079056/10.

(110087770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

G.C. Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.520.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dillingen, le 07.06.2011.

Pour G.C. Bau S.à.r.l.

STLU Steuerberatungsgesellschaft mbH

Friedrich-Ebert-Straße 40 - 66763 Dillingen

Signature

Référence de publication: 2011079057/14.

(110087374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

LyondellBasell Industries AF S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.545.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06 juin 2011. Signature.

Référence de publication: 2011077859/10.

(110087095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

LEX Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 75.252.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011077862/12.

(110086851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Lisé & Fils Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3316 Bergem, 22, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.524.

Les comptes annuels au 18 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011077865/10.

(110086688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Lithonia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 65.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LITHONIA HOLDING S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2011077866/11.

(110086994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

LEX Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-7344 Steinsel, 6, rue des Cerisiers.

R.C.S. Luxembourg B 75.252.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011077863/12.

(110086852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Euro Industrial S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.604.

In the year two thousand eleven, on the fifth of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary General meeting of the shareholders of Euro Industrial S.à r.l., SICAR (the "Company"), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on October 27, 2004, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 104.604, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 205 dated March 8, 2005.

The meeting is opened under the chair of Mrs Flora GIBERT, lawyer, with professional address in 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL; lawyer, with professional address in 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The Chairwoman then declared and requested the notary to declare the following:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list, signed by the chairwoman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list, that out of 500 shares, 500 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by email and by express courier on 29th of April 2011.

IV. That the agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Approval to extend the lifetime of the Company by extending its duration to May 6, 2012 with a possibility for a further extend upon a proposal of board of managers by Special Resolution for a further maximum period of one year.

2. Approval to amend article 3 of the Articles of Association, in order to amend the duration of the Company to be read as follows:

"The Company is established for a limited duration to terminate on May 6, 2012. However the term of the Company may be extended once upon proposal by the board of managers of the Company by one additional year. Any extension request by the board of managers of the Company requires the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital."

Then, the extraordinary general meeting of shareholders, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to approve to extend the lifetime of the Company by extending its duration to May 6, 2012 with a possibility for a further extend upon a proposal of the board of managers by Special Resolution for a further maximum period of one year

Second resolution

The general meeting resolved to amend the article 3 of the Articles of Association in order to amend the duration of the Company to be read as follows:

"The Company is established for a limited duration to terminate on May 6, 2012. However the term of the Company may be extended once upon proposal by the board of managers of the Company by one additional year. Any extension request by the board of managers of the Company requires the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital."

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,000.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Euro Industrial S.à r.l. SICAR (la «Société») ayant son siège social à Luxembourg et constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, le 27 octobre 2004, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 104.604, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 205 en date du 8 mars 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

La Présidente nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

La présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I. Que le seul actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions détenues est indiqué sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste, ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 500 parts sociales, 500 parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par email et par courrier express en date du 29 avril 2011.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda

1. Approbation de prolonger la durée de la Société jusqu'au 6 mai 2012, avec la possibilité de prolongation, sur proposition du conseil de gérance par Résolution Spéciale, pour une période supplémentaire maximale de un an.

2. Approbation de modifier l'article 3 des Statuts afin de modifier la durée de la vie de la Société de manière à ce qu'on y lise:

«La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 6 mai 2012. Cependant, la durée de la Société pourra, être prolongée, une fois sur proposition du Conseil de gérance de la Société et pour une durée additionnelle d'une année. Chaque prolongement demandé par le Conseil de gérance de la Société requiert la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.»

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de prolonger la durée de la Société jusqu'au 6 mai 2012, avec la possibilité de prolongation, sur proposition du Conseil de gérance par Résolution Spéciale, pour une période supplémentaire maximale de un an.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des Statuts afin de modifier la durée de la vie de la Société de manière à ce qu'on y lise:

«La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 6 mai 2012. Cependant, la durée de la Société pourra, être prolongée, une fois sur proposition du Conseil de gérance de la Société et pour une durée additionnelle d'une année. Chaque prolongement demandé par le Conseil de gérance de la Société requiert la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 mai 2011. Relation: LAC/2011/20958. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011069696/114.

(110076785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

LJVH Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 297.325,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.458.

Le bilan de la société au 31/03/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011077867/13.

(110086592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Kai Yue Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 135.312.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2011077851/13.

(110087064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Klein & Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 44.236.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011077855/11.

(110086755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Le 5ème élément, Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 144.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011077858/10.

(110086947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Lousseau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 20.987.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011077870/10.

(110086917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Faco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 118.704.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 06 avril 2011**4^{ème} Résolution*

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de son mandat de Gérant de la société avec effet à ce jour.

L'Associé Unique décide de nommer en son remplacement, et pour une durée illimitée, Madame Cornélia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Sankt Vith (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Elle aura pouvoir d'engager la société par sa seule signature, conformément à l'article 12 des derniers statuts coordonnés de la société.

Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour FACO INVEST S.à r.l.

C. BLONDEAU

Gérant

Référence de publication: 2011070081/21.

(110076684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.